



TARIFICATION 2023 – 2024

SERVICE DE GARDE PRÉSCOLAIRE

Précolaire 2, 3 et 4 ans (frais admissibles à 100 % au crédit d'impôt)		
Frais d'ouverture de dossier : (Nouvelle inscription seulement)	50 \$ (non remboursable)	
Frais¹⁻² :	Mardi – jeudi	5 400 \$ ³ ou 5 510 \$ payable par versements mensuels
	Lun – mer – vend	6 000 \$ ³ ou 6 200 \$ payable par versements mensuels
	5 jours / semaine	9 850 \$ ³ ou 10 100 \$ payable par versements mensuels

Dîner (frais de surveillance)²	(payable au plus tard le premier jour d'école)	
Le parent doit prendre l'enfant pour l'heure du dîner complète selon l'horaire		
5 jours par semaine :	2 150 \$ par année	
3 jours par semaine :	1 715 \$ par année	
2 jours par semaine :	1 620 \$ par année	

Service de garde²	
7 h 10 à 8 h 10	7 \$ par jour jusqu'à concurrence de 95 \$ par mois
16 h 20 à 17 h 45	7 \$ par jour jusqu'à concurrence de 95 \$ par mois
Après 17 h 45	<i>Pénalité de 5 \$ par période de 5 minutes sera facturé</i>

Autres frais :	750 \$ par année payable au plus tard le premier jour d'école
<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles reproductibles • Matériel périssable (bricolage) • Sorties locales et éducatives virtuelles • Invités spéciaux • Concert et spectacle • Tablettes (pour ateliers) • Journées spéciales à l'école • Assurance accidents scolaire • Portail • 	

¹ Rabais s'appliquant pour le 2e enfant : 5% - 3e enfant : 10%

² Reçu de frais de garde et de surveillance émis selon les lois en vigueur

³ Prix pour un seul versement payable le ou avant le premier jour d'école